

PROGRAMME DE FORMATION TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

Dispositif de formation : apprentissage en CFA

Dates de formation : du 13 septembre 2021 au 23 juin 2022

I. Public visé par la formation et prérequis :

Cette formation s'adresse à un public âgé de 18 à 29 ans désireux de travailler dans le domaine des services à la personne et de l'aide à domicile. Ils pourront évoluer vers le métier d'Assistant(e) de Vie aux Familles en passant le titre professionnel Assistant(e) de vie aux familles de niveau 3.

Cette formation est accessible aux personnes bénéficiant de prestation de compensation du handicap (voir condition d'accès et test de prérequis), et prendre contact avec le référent handicap : **Mme Malfant Virginie 07-56-22-02-47**

Les savoirs de base pour entrer en formation et prétendre au TP ADVF

Pour participer à la formation Assistant(e) de vie aux familles (ADVF), tout candidat doit savoir lire et écrire et être véhiculé et titulaire du permis de conduire. En raison de la pandémie de la COVID-19, certains cours étant donnés à distance, il est nécessaire d'être équipé d'un ordinateur et d'une connexion internet, ainsi que d'en maîtriser le fonctionnement.

Pour se présenter à un examen de validation du titre professionnel ADVF, il faut être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves. Aucun diplôme préalable spécifique n'est requis pour se présenter aux examens du titre professionnel.

Avoir les qualités d'un aidant et un vrai projet professionnel

Pour accompagner des personnes âgées, malades, en situation de handicap ou des enfants, il faut faire preuve d'un grand savoir-être, de patience, de bienveillance, d'écoute, d'empathie, d'organisation, d'adaptation... la liste des qualités des aidants professionnels est longue !

Le candidat doit démontrer ses motivations pour le métier et le travail auprès du public visé par l'aide à domicile. Il doit être conscient des tâches qui lui seront demandées et des inconvénients liés à son futur emploi.

II. Objectifs de la formation :

Nous proposons une action de formation de 490 heures s'inscrivant dans le dispositif de l'apprentissage, destiné à un public de 18 à 29 ans. Elle repose sur le référentiel métier officiel ainsi que sur les retours d'expérience des intervenant(e)s à domicile et les besoins exprimés par les entreprises.

Elle reprend les contenus des trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) du titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles (ADVF) inscrit au RNCP dans l'objectif d'acquérir les connaissances et compétences requises pour le métier d'Assistant(e) de vie et de les valider par l'obtention du titre professionnel ADVF.

Ainsi, à l'issue de la formation le stagiaire sera capable de travailler en toute autonomie pour entretenir le logement et le linge des particuliers, accompagner les personnes dépendantes dans les actes essentiels du quotidien (aide au repas, à la toilette, aux déplacements...) tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en maintenant un lien de qualité avec les bénéficiaires. Il sera également capable de prendre en charge des enfants lors de prestations de garde à domicile.

III. Contenu de la formation :

La formation s'articule autour des trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) du titre professionnel ADVF, en se basant sur le Référentiel Emploi Activités et Compétences mis à jour en 2021, de la préparation aux épreuves de certification et du Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST) :

1. Entretien du logement et le linge d'un particulier (160 heures)

Les compétences attendues :

- Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Prévenir les risques professionnels et travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Entretien du linge d'un particulier et être en mesure de réaliser des petits travaux de couture

Les cours :

- Module 0 : « Le métier »
- Module 1 : « Entretien du cadre de vie »
- Module 2 : « Entretien du linge »

2. Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien (160 heures)

Les compétences attendues :

- Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise de repas

Les cours :

- Module 3 : « Le vieillissement et la personne âgée dépendante »
- Module 4 : « Les handicaps et la personne en situation de handicap »
- Module 5 : « Assistance aux personnes dans les actes du quotidien »
- Module 6 : « Aide à la gestion du budget et des documents administratifs »
- Module 7 : « Alimentation »

3. Relayer les parents dans la prise en charge de leur enfant à domicile (125 heures)

Les compétences attendues :

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Les cours :

- Module 8 : « Le développement de l'enfant, de l'enfance à l'adolescence »
- Module 9 : « Les besoins quotidiens de l'enfant »
- Module 10 : « La santé de l'enfant »
- Module 11 : « La sécurité de l'enfant »

- Module 12 : « Travailler en toute sécurité et prévenir les risques domestiques »

4. Formation au SST (14 heures)

Le certificat SST vient compléter la formation d'Assistant(e) de Vie aux Familles car il est obligatoire pour valider une certification au TP ADVF. Il permet d'acquérir des compétences en matière de prévention et de gestes de secours.

En identifiant une situation à risque ainsi que les dangers auxquels le futur salarié pourra être exposé, il participera pleinement à la prévention des risques, que ce soit au sein de son entreprise, auprès des bénéficiaires chez qui il interviendra ou dans sa sphère privée.

Cette formation contribue également à améliorer la qualité de vie au travail et prépare le stagiaire à exercer son activité dans de bonnes conditions. En maîtrisant les gestes des premiers secours, il pourra sauver des vies et intervenir en toute confiance au domicile des particuliers.

5. Ateliers socio-éducatifs et culturels (15 heures)

Au-delà du métier d'assistant de vie aux familles, il apparaît nécessaire de fournir aux apprentis tous les outils pour une insertion sociale réussie. Ainsi, différents ateliers seront proposés : intervention d'un(e) Assistant(e) de Vie aux Familles pour parler de son parcours et son métier, visite d'un établissement médico-social, visionnage de conférences et documentaires, exposés et débat sur l'actualité par les apprentis.

6. Ateliers d'insertion professionnelle (15 heures)

Puisque la vocation de l'alternance est de permettre aux apprentis de s'insérer avec succès dans la vie professionnelle de façon durable, des ateliers d'insertion professionnelle permettront de revenir sur certains fondamentaux de la recherche d'emploi : création de CV, lettre de motivation, simulation d'entretiens, présentation des job-boards, outils de recherche d'emploi.

7. Préparation à une session d'examen du Titre Professionnel Assistant(e) de Vie aux Familles

Les modalités d'obtention du TP ADVF seront abordées **tout au long de la formation** et **pour chaque CCP**.

Objectifs :

- Connaître la réglementation des épreuves du TP ADVF
- Rédiger le dossier obligatoire pour passer l'examen : le Dossier Professionnel
- Se préparer et réussir les épreuves correspondantes aux Certificats de Compétences Professionnels visés

Les cours :

- Module 13 : « Les modalités d'obtention du Titre professionnel d'assistante de vie aux familles »
« Comment rédiger le dossier professionnel »

La dernière heure est consacrée au bilan de la formation.

IV. Qualité des formateurs :

Nos formations sont assurées par des formatrices professionnelles qui ont elle-même une solide expérience dans le secteur des services à la personne et de la formation pour adultes. Elles utilisent des méthodes pédagogiques éprouvées, qui fonctionnent et qui plaisent aux apprenants.

Expérimentées, impliquées, à l'écoute des besoins et objectifs des stagiaires, elles se rendent disponibles et facilitent les échanges avec chaque apprenant pour s'assurer de la compréhension et de la bonne mise en œuvre des techniques et concepts étudiés durant la formation.

V. Moyens pédagogiques et méthodes pédagogiques :

Pour s'adapter aux besoins des stagiaires, individualiser les parcours et maximiser les chances de réussite du stagiaire, nous ajustons différentes méthodes pédagogiques au contenu de la formation :

- Méthodes : interactive, interrogative et affirmative
- Modalités pédagogiques : formation en présentiel
- Accès aux Ressources et contenus : Livrets pédagogiques pour chaque module, vidéos de démonstration, Powerpoint, documents.
- Apports théoriques, échanges et partage d'expériences
- Modalités de suivi : test de prérequis à l'entrée de formation, test de positionnement et entretiens professionnels.
- Bilan intermédiaire en milieu de parcours
- Exercices d'apprentissage en groupe ou en individuel, études de cas, jeux de rôle et mises en situation d'examen
- Démonstrations par les formatrices pour les exercices pratiques et les mises en situation professionnelles
- Évaluation des acquis, (formative et sommative), QCM et auto-évaluation par le stagiaire.

Bien sûr, nous remettons à chaque stagiaire des supports de cours et des aide-mémoires concernant les gestes et techniques professionnelles, l'organisation et les méthodes de travail, les gestes et postures, les pathologies, etc.

Des tests de positionnement sont inclus dans la formation, afin d'aider le stagiaire à se situer sur l'avancement de son parcours.

Des entretiens professionnels individuels sont planifiés afin d'ajuster si besoin le parcours du stagiaire.

Le centre de formation est équipé de l'ensemble des moyens matériels pour optimiser les apprentissages et le développement des compétences professionnelles. Il dispose d'une salle de cours de 15 places, équipée de paperboards et d'un rétroprojecteur. Nous avons une salle informatique dotée d'une connexion internet.

En outre, c'est un appartement agréé par la DREETS et équipé selon le Référentiel de Compétences correspondant au TP ADVF. Il est donc doté d'équipements adaptés aux exigences de la formation ADVF : d'un espace puériculture, d'une chambre à coucher avec un lit médicalisé, d'un salon, d'une cuisine fonctionnelle, d'une salle de bain, de toilettes, d'aides techniques à la mobilité (fauteuil roulant, cannes, déambulateur, guidon et planche de transfert, chaise de douche...), du matériel d'entretien (balais, aspirateur, planche et fer à repasser, produits d'entretien conventionnels et écologiques...).

VI. Durée de la formation et modalités d'organisation

Lieu de la formation :

97 av Jean Moulin 83000 TOULON (selon les circonstances dû à la crise sanitaire, le CFA se réserve le droit de passer la formation en 100% e-learning).

Modalités d'organisation :

490 heures de formation réparties de la manière suivante :

- Lundi et mardi en formation, sur le centre de Toulon. Les horaires sont : 08h30/12h30 et 13h30/16h30
- Le reste du temps est passé en entreprise (maximum de 35h par semaine incluant la formation).
- Lors des périodes de fermeture du centre, l'apprenti est en entreprise à temps complet

La formation SST (deux jours) sera réalisée pendant la formation, la date sera communiquée au cours de l'année au moins 30 jours avant la formation.

La durée totale de formation est d'environ dix (10) mois et se termine par le passage devant jury pour obtention du titre professionnel.

Un calendrier détaillé est remis à chaque apprenti.

Prix de la formation:

5298 euros (pris en charge par l'employeur intégralement)

VII. Validation de la formation :

Tout au long de la formation, le stagiaire doit attester de sa présence par la signature de feuilles d'émargements. Son assiduité est bien sûr requise et il doit se rendre disponible aux jours et horaires imposés.

A la fin de chaque module, tout stagiaire doit répondre à un questionnaire d'évaluation de ses connaissances pour attester de ses acquis. De plus, à l'issue d'au moins une mise en situation par CCP, il doit valider ses compétences professionnelles pour la pratique du métier.

Différents bilans de formation sont effectués : en début de parcours, en cours et en fin de formation. D'ailleurs, lors du dernier bilan de fin de formation, une attestation de formation sera remise ainsi que le livret des Résultats des Évaluations Passées en Cours de Formation (EPCF) obligatoire pour l'examen, l'attestation de formation Sauveteur Secouriste du Travail et sa Carte SST.

Evolution professionnelle et diplôme :

- Certificat complémentaire de spécialité (Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile) ou CCS,
- Evolution vers les fonctions d'accompagnant(e) éducatif et social,
- Aide soignant(e)
- Vers les métiers de la petite enfance.

Contacts :

- Malfant Virginie, responsable pédagogique :
v.malfant@formadomlearning.com ☎ 07-56-22-02-47
- Mazingue Marine, responsable recrutement :
contact@varthemis.fr ☎ 06-65-75-34-59